

RÉUNION DU 31 JANVIER 2024

Convocation : 25 janvier 2024

Affichage : 2 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente-et-un janvier, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-cinq janvier, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents :

BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, NÉE Marcel, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, LEPOITTEVIN Béatrice, BASNIER Laurent, PRUNIER Laure, HAMON Martine, GÉRAULT Carole, DESMEULLES Sébastien, CHEVASSUT Amélie, MOUGEAT Aurélie.

Absents excusés : PLATON Guillaume (pouvoir donné à Sébastien DESMEULLES), BELLIN Stéphane (pouvoir donné à Philippe ROINÉ).

Absents : HENRY Jean-François, PASQUIER Sophie, MOUCHEL Paul-Albert.

Secrétaire de séance : Carole GÉRAULT

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 5 décembre 2023, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

FINANCES : OUVERTURE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de répartir les crédits ainsi :

<u>Article</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Crédits 2024 alloués</u>
204182	Participation travaux Département et SDEM	4 000 €
231-31	Travaux Bâtiments	50 000 €
231-45	Travaux divers	10 000 €
	TOTAL	64 000 €

Certains de ces crédits étant liés aux travaux d'extension de la garderie, Stéphane BARBÉ profite de l'occasion pour faire un point sur l'avancée du dossier. L'appel d'offres sera bientôt prêt à être lancé, il reste un point à éclaircir concernant le parking couvert envisagé sous le bâtiment. En effet la mission de contrôle technique prévoit des mesures de renforcement et d'isolation entraînant un surcoût. Si ces stationnements supplémentaires génèrent trop de complications et de surcoûts, cet aspect du dossier pourrait être abandonné.

MISSION D'ASSISTANCE POUR LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

L'assemblée valide la proposition de contrat du cabinet GOPUB, déjà en charge de cette mission, portant sur une durée d'un an, renouvelable tacitement deux fois, pour un montant annuel forfaitaire fixe de 3 850 € HT.

L'assemblée est informée que, pour l'exercice 2023, le montant des recettes de la TLPE s'élève à 56 411,90 €.

CONVENTION DE FOURRIÈRE

La commune de Tollevast ne possédant pas de fourrière homologuée, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de conventionner avec « Luxury Dogs », fourrière basée sur Brix.

Le coût annuel de cette fourrière est de 0.85 € HT par habitant. La population légale 2024 étant de 1660 habitants, le coût pour 2024 serait de 1411 € HT.

Les frais de fourrière seront facturés aux propriétaires s'ils sont retrouvés. Dans le cas contraire, les frais occasionnés ne seraient pas facturés à la commune. Le seul abonnement annuel supporte tous les frais concernant les séjours pour les chiens et les chats, et ce quel que soit leur nombre au cours de l'année.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la signature de cette convention avec la SAS « Luxury Dogs ».

ENTRETIEN DU CIMETIÈRE

L'entreprise « Handigreen » est reconduite pour gérer l'entretien du cimetière. Le devis proposé d'un montant de 1992,51 € HT est validé. Celui-ci comprend les prestations suivantes :

- 4 tontes des parties nouvellement engazonnées,
- Enlèvement manuel des mauvaises herbes sur partie engazonnée à raison de huit fois par an,
- Regarnissage de gazon si nécessaire,
- Fourniture et mise en place d'engrais une fois au printemps,
- Enlèvement et transport sur site agréé pour traçabilité des déchets verts.

FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS DES ROUTES COMMUNALES

L'entreprise ACTP continuera à effectuer le fauchage des accotements des routes communales pour les années 2024 – 2025 – 2026 pour un montant annuel de 7451,64 € HT.

Un passage est prévu au printemps visant à dégager les intersections, ainsi qu'un passage complet à l'automne.

COLLECTE ET VALORISATION DES BIODÉCHETS

Philippe ROINÉ présente aux membres du conseil un projet de collecte et de valorisation des biodéchets générés par la cantine. Ce projet est porté par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « Les Petits Composteurs », qui propose la prestation suivante :

- Action de formation et de sensibilisation,
- Fourniture de bacs de compostage de 120 litres contre caution,
- Collecte hebdomadaire sur 47 semaines,
- Traitement des déchets compostables,
- Lavage du container.

Le coût de la commande initiale est de 1209 € HT pour un an. Ensuite, seul l'enlèvement hebdomadaire du container sera facturé 22 € HT.

L'assemblée valide la proposition et autorise le Maire à signer la proposition de la SCIC « Les Petits Composteurs ».

Philippe ROINÉ explique également aux membres du conseil que la SCIC « Les Petits Composteurs » a pour objectif de faire évoluer la situation auprès des collectivités, notamment, et plus particulièrement de les accompagner pour qu'elles soient autonomes. En effet, la loi impose aux communes d'étudier et de mettre en œuvre des actions visant à améliorer la situation. A terme, on pourrait imaginer une aire de compostage autonome et l'utilisation du compost par la commune.

Stéphane BARBÉ s'interroge sur l'utilité de la gestion, à terme, des biodéchets, car la commune n'a pas de besoin en matière de compost.

DÉROGATION SUR L'ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Philippe ROINÉ informe le conseil que la semaine d'école sur quatre jours n'est pas l'organisation de principe mais que c'est une dérogation, en place depuis la rentrée 2021 et pour trois ans. Une décision doit être prise pour la rentrée 2024.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir l'organisation actuelle et de demander la dérogation aux dispositions des premier, deuxième et quatrième alinéas de l'article D.521-10 du code de l'éducation permettant d'organiser le temps scolaire sur huit demi-journées, soit quatre journées entières.

SUBVENTION À LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE POUR LES SORTIES PÉDAGOGIQUES

Philippe ROINÉ expose à l'assemblée les projets de sortie scolaire pour cette fin d'année scolaire. Afin de les financer, il est proposé au conseil de verser, un an sur deux, une subvention correspondant à 50 € par élève de CM1 / CM2, soit 49 élèves actuellement.

Cette somme servira à financer les sorties scolaires de l'ensemble des classes sur deux exercices, et sur présentation du projet. Cet engagement vaudra jusqu'à la fin du mandat actuel, en 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le versement d'une subvention de 2450 €uros sur l'exercice 2024.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Départ à la retraite d'un agent : Claudine PLATON fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} février 2024.
- Elections européennes : Le dimanche 9 juin se dérouleront les élections européennes.
- Travaux du bourg : Le projet prend forme, les enrobés sont prévus entre le 9 et 13 février. Il restera à effectuer les trottoirs en enrobé rouge ainsi que la surface stabilisée de la voie douce, qui devront attendre des températures plus élevées. Monsieur le Maire est satisfait du rendu du projet, l'ouverture sur la Douve offre un panorama qui valorise le bourg. En revanche, le point négatif du dossier concerne l'aspect financier, car il y a des surcoûts par rapport à ce qui avait été annoncé lors de la signature du marché. Pour l'instant ceux-ci se montent à 68.000 €uros. Par ailleurs, Stéphane BARBÉ précise que les travaux d'engazonnement et de plantations ont été confiés à l'entreprise « LELION Paysages », de Tollevast.
- Patinoire communautaire : Sébastien DESMEULLES demande au Maire où en est le projet de patinoire communautaire. Des rumeurs circulent selon lesquelles Tollevast serait le site choisi. Stéphane BARBÉ répond qu'il s'agit d'une fausse information. Il a également vu cette publication sur Facebook, qui a été démentie par la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Le choix n'a pas encore été fait. La circulation de cette fausse information a montré que les habitants étaient plutôt favorables à un tel projet.
- Gendarmerie : Carole GERAULT demande si le projet de gendarmerie est définitivement validé. Stéphane BARBÉ répond que non, le projet a été validé pour une étude de faisabilité. L'emplacement reste à déterminer, ainsi que les financements. En cas d'impossibilité financière pour la commune, un nouveau portage sera recherché notamment en passant par un bailleur social.
- Prochain conseil : La prochaine réunion de conseil, qui aura lieu le mercredi 10 avril 2024 à 20h30.

Fin de la séance : 22h30